



## PRODUITS | Mieux connu, mieux vendu

# Les parquets, atout déco écolo

**Le marché du parquet connaît un retour de croissance depuis trois ans, porté par l'engouement des consommateurs pour les matériaux naturels, la sécurité et les produits fabriqués en France.**

Après une chute de 35 à 45 % du volume d'activité depuis 2007, le marché français du parquet renoue avec la croissance. Cela est dû « notamment aux efforts des fabricants pour accompagner la mutation de ces produits », précise Yves Maillard, directeur commercial de Panaget. Il constate qu'« en une quinzaine d'années le parquet est passé d'un matériau de construction à un produit de décoration... Les finitions se font sur des bases vernies ou huilées pour donner un maximum de couleurs et de possibilités dans la décoration. »

Néanmoins, le produit reste technique, du fait de la diversité des finitions, mais aussi des essences, des types de parquets, des choix de sous-couche, des poses, des motifs. De multiples combinaisons et usages sont devenus possibles, y compris dans la cuisine ou la salle de bains. « Aujourd'hui, le parquet est un objet de décoration », confirme Aurore Demarigny, responsable de la communication d'Émois et Bois.

**Principe.** Il existe deux types de parquets qui, chacun, font l'objet d'une fiche de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) : les massifs (épaisseur de 12 à 22 mm) et les contrecollés (parements en bois massif de 2,5 mm d'épaisseur minimale). « Le fort développement se fait sur les contrecollés, indique Yves Maillard.



Un parquet vernis à l'aspect vieilli de la gamme Zenitude, de Panaget, dans des couleurs tendance, comme ici l'argile.

95 %  
des ventes de parquets  
sont en essence de chêne

+ 9 %  
pour les ventes de  
contrecollés en France  
en 2016 versus 2015

Sources : Panaget, Le Parquet français

1. Pour les parquets monolames, les lames sont posées une à une. Pour les multilames, les lames plus fines sont préassemblées par groupe de deux ou trois.  
2. Dans le respect de caractéristiques techniques et des règles de mise en œuvre éditées en octobre sous forme de fiche technique de synthèses par Le Parquet français.  
3. Source : le Parquet français.

### À savoir

- La pose flottante est indiquée exclusivement pour les contrecollés et les parquets panneaux et doit respecter les règles de l'art définies par le DTU 51.11.
- La pose collée est adaptée à tous les parquets (DTU 51.2).
- La pose clouée, réservée aux parquets massifs, doit respecter le DTU 51.1.

Dans cette catégorie, le marché est passé des produits multilames aux monolames. »<sup>(1)</sup> Pour se repérer dans l'offre, la norme NF EN 685 impose un marquage indiquant la classe d'usage, définie par deux chiffres. La dizaine signifie le type de local (2 = domestique, 3 = commercial, 4 = industriel) ; l'unité, l'intensité du trafic (1 = modéré, 2 = général, 3 = élevé et 4 = très élevé). 34 correspond à un usage très élevé dans un lieu public ou commercial. Les produits conformes aux normes EN 13226 pour les parquets massifs et EN 13489 pour les contrecollés sont compatibles avec des planchers chauffants et chauffants-rafraîchissants<sup>(2)</sup>.

**Avantages.** Peu allergène, le parquet participe à l'équilibre hygrométrique de l'air intérieur. Selon la pose et la sous-couche, il peut aussi avoir des qualités d'isolant phonique. Et 1 tonne

de parquet absorbe 1,6 tonne de CO<sub>2</sub> atmosphérique<sup>(3)</sup>. La marque Parquets de France, qui s'est développée depuis six ans et regroupe 17 fabricants, garantit un classement A+ ou A. La très faible teneur en COV des vitrificateurs élaborés en phase aqueuse (teneur nulle pour les huiles incolores) utilisés par ces fabricants, participe de la qualité de l'air intérieur de ce revêtement durable. La production de parquets est peu énergivore et dégage peu de CO<sub>2</sub>. Les déchets de coupe sont réutilisés. Fabriqués en bois français ou européens, ils suivent des filières courtes favorables au respect de l'environnement. Enfin, « les huiles utilisées dans nos parquets prêts à l'emploi sont végétales et le séchage s'effectue à l'air libre. On n'est pas dans un séchage UV, on respecte l'environnement de A à Z », explique Aurore Demarigny. •

Johanna Bensmaine